



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 4- 2026.04.16

Considérant : que le budget du fonds 4 a une somme cumulée qui inclus de l'argent reçue reliée aux demandes de financement de l'enseignant Didier Helliet pour la robotique;

Considérant : que M. Helliet souhaite récompenser 4 élèves avec un engagement exceptionnel en robotique

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de défrayer le coût de 200\$ en certificats-cadeaux (4 élèves x 50\$)

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil